

Le Hêlot

N° 17

Commune d'UGNY LE GAY

JANVIER 2016

Responsable de la rédaction: Sylvie LELONG



La commune d'Ugny le Gay
vous souhaite une

bonne année

Le mot du Maire:

Les 7 janvier et 13 novembre 2015
seront désormais deux dates qui
entreront dans nos mémoires.



Avec ces différents attentats, la France vit désormais sous une menace latente. Mais il ne faudrait pas pour cela oublier de vivre et de profiter des instants de plaisir aussi petits qu'ils soient.

Permettez-moi de vous exprimer tous mes vœux les plus sincères pour cette année 2016 et surtout vous souhaiter réussite dans vos divers projets, mais aussi une bonne santé, ce qui est primordial. Ceci m'amène naturellement à vous parler de la population de la commune. En 2015 nous avons été marqués par le chiffre 2 : en effet, nous avons célébré 2 mariages, nous avons enregistré 2 naissances et malheureusement nous déplorons 2 décès, 2 décès de personnes discrètes : Christian et Raymond.

Je voudrais remercier du fond du cœur tout les membres de mon conseil municipal pour leur disponibilité et leur implication pour le bon fonctionnement de la commune, ainsi que tous les bénévoles du comité des fêtes et je leur souhaite, ainsi qu'à vous tous, une bonne année 2016.

quelques petites choses... à retenir:

... ramassage des sapins: Un ramassage spécial sapins de Noël aura lieu le Jeudi 28 janvier...

... résultats des élections régionales: **1er tour** (60,4% de votants) **2ème tour** (80,5% de votants)

Marine Le Pen FN	38	Jean-Philippe Tanguy DLF	3
Xavier Bertrand LR	26	Isabelle Rousseau PG	2
Pierre de Saintignon PS	14	Sylvain Blondel	2

Marine Le Pen	57
Xavier Bertrand	55
Votes non exprimés	8



l'état civil de la commune:

Décès de Monsieur Gaston BAILLEUX, père de Corinne THEVENIN, habitant VILLEQUIER-AUMONT.

Les décisions du Conseil Municipal

Les compétences transférées...

Petit historique...

Du transfert de compétences...

Depuis leur création, en 1789, l'état a donné aux communes la mission d'exercer des compétences proches de leurs citoyens...

Dès la fin du 19ème siècle s'est imposée la nécessité de développer des solidarités nouvelles pour répondre aux besoins sans cesse croissants des populations auxquels les communes seules pouvaient difficilement faire face.

La coopération intercommunale est née de ce constat. Son cadre juridique a été défini initialement par la loi du 22 mars 1890 créant les syndicats de communes.

Dès l'après-guerre, après 1918, la commune d'Ugny le Gay se trouve confrontée à des obligations en matière d'électrification de son territoire... Aidée par la générosité de bienfaitrices Américaines, Mesdames Rodgers, Abbot et Thunder, la commune arrive à financer le réseau électrique du village dont elle confie l'installation au secteur électrique de la vallée de l'Oise. Dans ces années-là, la commune d'Ugny-le-Gay assumait seule, en régie, les frais de son réseau électrique...

Mais ces frais d'entretien et de modernisation du réseau étant une charge trop lourde pour les maigres finances de la commune, et surtout pour les compétences techniques de ses élus, le 28 Février 1975, la commune décide d'adhérer au Syndicat d'électricité de Béthancourt en Vaux et c'est le 19 Janvier 1982 que celui-ci adhère à l'Useda l'**USEDA (Union des syndicats d'électricité de l'Aisne)**...

Le 1er septembre 1960, Ugny le Gay adhère au **syndicat des eaux du Bois l'Abbé** pour les mêmes raisons: mutualiser les coûts de la distribution de l'eau potable dans le village...

Mais ces deux compétences ne sont pas les seules que nos petits villages ruraux ont eu du mal à gérer. La commune en a transféré deux autres la **communauté de communes Chauny-Tergnier**:

- _l'enlèvement, le traitement des ordures ménagères.
- _l'instruction des permis d'urbanisme...

Il en est de même pour l'assainissement: le conseil municipal a transféré cette compétence, bien trop lourde pour lui, au **Siden-Sian (Syndicat intercommunal de distribution d'eau et d'assainissement du Nord)**...

Aujourd'hui, toutes ces choses sont pilotées par des structures intercommunales auxquelles nous avons délégué nos pouvoirs... Quels sont aujourd'hui les chantiers qui vont être traités par ces structures et qui vont concerner nos vies?...

L'Useda, internet et la téléphonie...

Nous avons donc confié notre réseau électrique à l'Useda, et par la même occasion l'entretien et la modernisation de l'éclairage public: l'enfouissement des réseaux et la pose de nouveaux candélabres dans la rue principale, c'est lui (le syndicat); le remplacement des lampes néon blanc en fluo orange c'est lui, le contrôle de la qualité des services d'ERDF à l'usager, c'est encore lui...

Aujourd'hui, si l'USEDA a prouvé sa remarquable maîtrise dans le secteur de l'électricité, elle se trouve confrontée à un autre défi, que lui a confié le Conseil Départemental de l'Aisne: mettre en œuvre le **plan Très haut Débit numérique** dans le département.

Pourquoi du très haut débit numérique pour notre petit village?... Eh bien parce que, de plus en plus, toutes les démarches auxquelles nous devons procéder, qu'elles soient professionnelles, administratives ou personnelles passeront par **Internet!** Déjà de nombreux métiers s'effectuent chez soi, par le seul canal de la communication numérique, c'est ce qu'on appelle le télé-travail...

Alors aujourd'hui, si on fait l'état des lieux du réseau de communication de notre village, on s'aperçoit très vite que nous sommes dans un « trou du cul » du monde! Pratiquement aucune couverture de réseau satellitaire digne de ce nom pour les téléphones portables, et un débit internet digne d'un pays sous développé! Et pourtant me direz-vous, le téléphone fait partie des services publics dont chaque citoyen de notre pays devrait bénéficier **à égalité d'accès**.

Et bien non! Aujourd'hui, le téléphone n'est plus, Europe oblige, un service public, mais un service universel. « ...Mais ça ne change rien... » vous diront les technocrates de Bruxelles... Mais si, justement ça change tout, car sous le terme « universel » se cache la possibilité pour les états, de laisser le soin de mettre en place ces services par des entreprises privées: c'est le cas aujourd'hui d'Orange et de Télécom pour le téléphone... Qui dit entreprise privée dit bénéfice, et ce n'est pas en installant la **fibres optique** dans les zones rurales, pour quelques pouilleux, que ces grosses sociétés augmenteront leur marge.

Moralité, nous devons mettre la main à la poche si nous voulons que notre village vive au rythme du 21ème siècle avec tout ce que peut apporter les moyens de communications modernes: 70 millions d'euros évoque l'**Useda** sur son site... Soit 129 euros par habitant (l'Aisne compte 540 000 habitants environ).

Mais ceci n'est qu'une estimation...

Les compétences transférées (suite)...

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires) Qu'est-ce qui va changer pour nous?...

Votée le 7 Août 2015, la loi portant **nouvelle organisation des territoires de la République** avait pour but de clarifier ce qui devait se faire à chaque niveau de gouvernance, commune, département, région... Mais sous la pression des élus locaux, notamment ceux de la « France profonde », largement sur-représentée au sénat, cette loi a largement été « détricotée » et s'est retrouvée édulcorée par de multiples amendements.

Cependant, elle a conservé le noyau dur de son objectif: supprimer la « **clause de compétence générale** » pour les régions et les départements. En clair, les territoires ne pourront plus intervenir dans tous les domaines, mais seulement dans ceux que la loi leur attribuera.

C'est ainsi que les transports scolaires passeront à la région: notre nouvelle région continuera-t-elle à financer les cars de ramassage? Si ce n'est pas le cas, il faudra que les parents se débrouillent pour amener eux-mêmes leurs enfants à l'école...

Idem pour les subventions que la commune pouvait recevoir du département... Si celui-ci perd son pouvoir d'agir sur certaines actions comme le développement économique ou la culture, il ne sera pas autorisé à verser des subventions aux communes pour ses actions... Il faudra donc aller les demander à Lille, nouveau chef-lieu de notre grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie...

La **Communauté de communes** trouve son rôle également renforcé par la loi: le traitement des déchets, l'assainissement, la distribution de l'eau potable passe **obligatoirement** sous son autorité avant Janvier 2020.

Et ce n'est qu'un début... Bientôt les Maires des communes de France n'auront plus qu'à traiter les problèmes de voisinage et présider les commémorations au monument aux morts...

La vie du village

Le devoir de mémoire...



Comme chaque année depuis qu'il a été érigé en 1923, la population d'UGNY LE GAY se fait un devoir de se rassembler autour de son monument aux morts. Cette tradition peut paraître à certain quelque peu désuète, voire inutile...

Certes, on sait que le "devoir de mémoire" qui incombe aux citoyens de notre pays est loin d'empêcher à lui tout seul la reproduction des déchirures de l'histoire, les massacres, les viols, les meurtres et les déportations de population.

Mais ce devoir de mémoire est un des socles nécessaires à la conscience citoyenne et républicaine. La connaissance du passé, la reconnaissance due à ceux qui ont combattu pour notre Pays est plus qu'un devoir, c'est une valeur : une valeur morale, une valeur éthique, une valeur républicaine.

Il faut aussi que cette démarche aide à ne plus commettre demain, les erreurs d'hier. N'était-ce pas ce que voulaient ardemment les poilus au sortir de la 1ère guerre mondiale lorsqu'ils parlaient de la Der des Der ?

Alors oublions les querelles mesquines et superficielles qui nous divisent et qui pourrissent la vie de notre petit village. Et si nous ne le faisons pas pour nous, faisons-le en mémoire de tous les enfants de notre commune qui ont donné leur vie pour que les nôtres se déroulent dans un pays en paix.



Des nouvelles du Comité des Fêtes

Halloween 2015



Le Comité des fêtes avait bien préparé l'évènement et tout fut réuni pour fêter Halloween dans les meilleures conditions : un temps splendide, des enfants ayant préparé soigneusement leur déguisement, des accompagnateurs heureux de participer et beaucoup d'Ugniens et d'Ugniennes particulièrement accueillants et ayant prévu de copieux approvisionnements de bonbons voire de livres.

3 km auront été parcouru courageusement par une joyeuse troupe à travers le village et les paysages somptueux de l'automne, pour conclure à la mairie par une collation festive à base de crêpes maison préparées par la présidente du Comité.

Noël 2015

Un festival de manifestations a été organisé par le Comité des Fêtes d'Ugny le Gay durant le week-end précédant Noël :



Le 19/12, une après-midi ludique, animée par Kevin et ses amis du club de jeux de Chauny, aura enthousiasmé petits et grands.



Le 20/12, une après-midi animée cette fois par les clowns magiciens Tico et Bobby venus pour distraire les enfants et les adultes aussi : magie, pitreries, devinettes, des rires en pagaille ; puis, ce fut l'arrivée surprise du Père Noël qui distribua aux enfants friandises et bons d'achats et enfin cerise sur le gâteau, un magnifique goûter.



Le 21/12, pour conclure le trio des manifestations, le traditionnel voyage du Père Noël en charrette, tiré par 2 splendides aflinguer conduits par Francis et Ludovic, parcourant toutes les rues du village à la rencontre des Ugniens petits et grands et distribuant au passage fruits et friandises.

